

Aunis-
-Sud-Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2023
DELIBERATION n°2023_10_23MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE
DEVELOPPEMENT SOCIAL

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	40	44	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Pascale GRIS - Joël LALOYAUX – François PELLETIER – Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Éric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Alysson CURTY – Éric GUINOISEAU - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU - Philippe BODET – Denis DUBOURGNOUX - Martine LLEU – Marylise BOCHE- Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU – Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Steve GABET, David CHAMARD, Baptiste PAIN, Nadia AUDEBERT, Bruno CALMONT, Marie-France MORANT, Frédérique RAGOT, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Yannick BODAN
Convocation envoyée le : 11 octobre 2023
Affichage de la convocation le : 11 octobre 2023

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 12 5 OCT. 2023
n°: 017-200041614-20231017-2023_10_23-DE
Date de publication sur le site internet : - 2 NOV. 2023

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Suite au décès de Monsieur Jean-Pierre SECQ, la commune de Surgères ne comptait plus de représentant au sein de cette commission.

De plus, suite à la démission de Madame Colette PARONNAUD élue municipale de la Commune de Saint Pierre La Noue, il y a lieu de désigner un(e) nouveau(nouvelle) représentant(e) de cette commune

Il est rappelé que la composition de la commission développement social prévoit un élu minimum pour chacune des communes membres de la Cdc.

Madame Pascale GRIS a fait acte de candidature pour la commune de Surgères et **Monsieur Jackie ALBERT** a fait acte de candidature pour la commune de Saint Pierre la Noue.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner deux nouveaux représentants au sein de la commission développement social.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit **Madame Pascale GRIS et Monsieur Jackie ALBERT**, membres de la Commission Extracommunautaire « Développement Social »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « Développement Social » comme suit :

Elus communautaires

Monsieur Christian BRUNIER	(Le Thou)
Madame Marie-France MORANT	(Aigrefeuille d'Aunis)
Madame Evelyne COTTEL	(Breuil la Réorte)
Madame Angélique PEINTRE	(Chambon)
Madame Alisson CURTY	(Ciré d'Aunis)
Monsieur Emmanuel NICOLAS	(Genouillé)
Madame Christelle GRASSO	(Landrais)
Monsieur Steve GABET	(Marsais)
Madame Céline ROUIL	(Saint Crépin)
Madame Pascale BERTEAU	(Saint Georges du Bois)
Monsieur Thierry BLASZEZYK	(Vouhé)
Madame Pascale GRIS	(Surgères)

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023_10_23-DE
Reçu le 25/10/2023

Elus municipaux

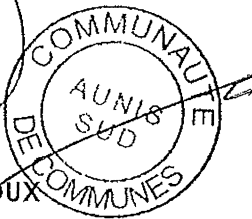
Madame Laurence CELESTE	(Anais)
Madame Angèle LEMOSQUET	(Ardillières)
Madame Sylvie TAROT	(Ballon)
Monsieur Pierre-Yves MERCKEL	(Bouhet)
Madame Amandine SIVADIER	(La Devise)
Madame Claire DRAPEAU	(Forges)
Madame Marie-Laure FELIX	(Puyravault)
Madame Aïcha RAVEL	(Saint Mard)
Madame Amélie DEBENAIS	(Saint Pierre d'Amilly)
Monsieur Olivier JOUANNEAU	(Saint Saturnin du Bois)
Madame Christine DESFOUGERES	(Le Thou)
Monsieur Alain FABROL	(Virson)
Monsieur Jackie ALBERT	(Saint Pierre La Noue)

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 19 octobre 2023

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Yannick BODAN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.